



IS/BC/gp/-4916



Bruxelles, le 25 avril 2007

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl  
Monsieur Luca Ciccia, vice-président  
Monsieur Yves Martens, animateur  
Rue Philomène, 43  
1030 Bruxelles

Monsieur le Vice-Président,  
Monsieur l'Animateur,

Votre courrier du 21 février, relatif à la revalorisation des rémunérations des assistants sociaux en Région bruxelloise m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Le MR se prononce clairement en faveur de la revendication des 19 présidents de CPAS bruxellois qui souhaitent une revalorisation des barèmes spécifiques des assistants sociaux et des infirmiers diplômés, barèmes à aligner sur ceux des policiers qui ont le même grade d'études.

Cet alignement pourrait se faire sur une forme de lissage qui passerait, notamment, sur l'alignement dans un premier temps de la rémunération des assistants sociaux bruxellois sur celle des wallons, auquel serait ajoutée la prime linguistique qui correspond aux exigences spécifiques du bilinguisme en Région bruxelloise.

Certains témoignages qui me sont rapportés font d'ailleurs état du malaise que peut provoquer le manque d'écart entre le salaire d'un travailleur social débutant, sans charge de famille, et l'aide sociale (pourtant insuffisante, on le sait bien) que va toucher un usager du CPAS avec charges de famille nombreuse.

Cette mesure de revalorisation barémique fait partie d'un ensemble qui participe à des conditions de travail des assistants sociaux bruxellois : charges de travail permettant de réaliser un réel travail d'insertion, respect de la déontologie, formation continue systématique et cohérente, ... Seules ces conditions de travail améliorées peuvent arriver à revaloriser la profession d'assistant social, tout particulièrement à Bruxelles, afin de soutenir la motivation des agents et donc un travail social de qualité.

Le MR est favorable à ce que des moyens financiers provenant du secteur bicommunautaire bruxellois soient affectés à cette revalorisation, selon un lissage progressif : des initiatives seront prises en ce sens au sein du Parlement bruxellois.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur l'Animateur, l'expression de ma considération la meilleure.

Jacques Simonet  
Président du Groupe MR